



**Hors-série n° 10**

(ISSN 1245-3781)

## **Les martinets ou forges à fer**

par

**Jean DAUTUN**

# les martinets cévenols

Depuis le Moyen-Âge et jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'énergie hydraulique fut largement exploitée dans les Cévennes. Ce furent d'abord les moulins destinés à moudre le grain et signalés dès le XI<sup>ème</sup> siècle qui furent construits. Puis l'emploi de l'arbre à cames, dont la diffusion semble s'être faite lentement [1], permit l'emploi des moulins à eau à d'autres fins : foulage des draps, sciage du bois, concassage des minerais, forge du fer. C'est à cette dernière utilisation que les martinets étaient destinés.

Il est difficile de dire à quelle époque les "forges à fer" firent leur apparition dans les Cévennes. Les textes en font état environ à partir du XV<sup>ème</sup> siècle, à travers lesquels on voit le rôle non négligeable qu'ils jouèrent dans la vie économique de la région, jusqu'à leur disparition au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Il n'est question ici que de la partie des Cévennes comprenant les vallées des Gardons d'Alès, du Luech, de l'Homol, de l'Auzonnet et du Galeizon, dont la vocation métallurgique s'expliquait par la proximité relative des gisements métalliques.

Un examen attentif de la carte de Cassini[2], établie au XVIII<sup>ème</sup> siècle, révèle la présence de nombreux moulins le long des cours d'eau, représentés par de minuscules roues à aubes (\*), mais il ne permet pas de distinguer et de localiser les martinets. Une autre approche peut être faite dans ce but en consultant une carte actuelle de l'Institut Géographique National au 25 ou au 50/1000e. On constate alors que bon nombre de lieux doivent leur appellation aux forges à fer : le Martinet, le Martinet-Neuf, le Martinet-Haut, le Martinet-Bas, etc. On découvre en outre d'autres noms de sites dérivés de forge ou de fer, tels que La Farge, Fargeasse, La Fabrègue, Ferrière, qui suggèrent l'existence d'établissements où se travaillait le fer.

Par ailleurs, les documents d'archives permettent d'en localiser un certain nombre. La liste qui suit ne prétend aucunement être exhaustive.

Sur le Gardon d'Alès

le Martinet de Nonnes, entre La Levade et les Salles du Gardon;

le Martinet de la Rebolarie, sur l'actuel barrage des Cambous;

le Martinet Neuf du Collet-de-Dèze;

le Martinet de Saint-Michel-de-Dèze (la Farge);

le Martinet du Candoulier (commune de Saint-Hilaire-de-Lavit);

le Martinet de Trangardon (commune de Saint-Privat-de-Vallongue, *Coute/Perdu*).

Sur le Luech

le Martinet du Mas Herm, près de Peyremale;

le Martinet de Chareneure;

le Martinet Neuf du Chambon;

le Martinet du Gravas, près de Pont-de-Rastel; le Martinet de Sililières à Vialas.

Sur la Cèze

le Martinet du terroir du Toureil, près l'Elzière, au nord de Peyremale;

le Martinet de l'Elze;

le Martinet du Brésis.

Sur l'Homol

le Martinet de Malenche.

Sur l'Auzonnet

le Martinet de Crouzoul, près Le Martinet.

Sur le Galeizon

le Martinet de la Baume, près de Cendras;

le Martinet d'Olimpies;

le Martinet de Villeneuve, près de l'Aubemorte;

les Martinets Haut et Bas, près de Saint-Martin-de-Boubaux;

le Martinet de Terrallon, près le Penedis.

Certaines de ces forges étaient fréquemment jumelées avec un moulin à blé et faisaient partie d'un ensemble à dominante agricole. Ainsi, par exemple, le 5 mars 1577, le baron Jacques de La FARE arrente à Antoine ROUZIER, maître-fourgier de Bésis, paroisse de Concoules, la métairie du "*Gravas de Chamborigaud contenant martinet sive forge à fer, moulin à blé, maison, pré, chastaniers, fruitiers, jardin et herm pour trois ans au prix annuel de 120 livres*"[3].

[1] les propriétés de l'arbre à cames étaient connues depuis l'Antiquité, mais elles n'avaient pas été utilisées à des fins industrielles (cf GIMPEL J.: La révolution industrielle au Moyen-Âge. Collection Points Histoire - Editions du Seuil, Paris 1975.

[2] la carte de Cassini ne donne l'explication des caractères géographiques utilisés qu'au bas des éditions anciennes de son tableau d'assemblage (cf Delsalle P. : L'étude du cadre de vie à travers les cartes de Cassini. Notice d'utilisation et d'exploitation - LIAME, Bulletin n°1, pp. 17-34 - Université Paul Valéry, Montpellier 1998.

[3] AD 30 - Inventaire E 429.

# Structure et exploitation d'un martinet

Il est difficile de donner une description précise de la structure d'un martinet. Excepté les illustrations que l'on peut consulter dans certains ouvrages, les documents sur le sujet sont rares. De plus, les techniques employées n'étaient pas nécessairement identiques d'une forge à l'autre et elles ont pu évoluer avec le temps<sup>[4]</sup>. On en connaît bien toutefois le principe : schématiquement, une roue en bois ou en fer était animée par l'eau d'une rivière, captée à un barrage (une *resclause*) et acheminée par un béal. La roue était solidaire d'un arbre à cames en bois fretté. Les cames permettaient de soulever le manche d'un gros marteau – le *malh* – qui retombait par le simple effet de la pesanteur, reproduisant ainsi le travail du forgeron, mais donnant une frappe plus intense et plus rapide.

Si l'on peut voir encore quelques bâtisses qui les abritaient et qui ont été parfois transformées en confortables résidences secondaires, il ne reste aucune trace de ces machines dans la région. Toutes ont disparu, semble-t-il, pendant la guerre des Camisards. A notre connaissance, deux modèles d'installations hydrauliques existent encore en France, qui permettent de s'en faire une idée :

- Le premier n'est pas un martinet mais un moulin à papier, celui de Richard de Bas, près d'Ambert, dans le Puy-de-Dôme, qui fabrique du papier depuis 1326. On peut le voir fonctionner encore; il réduit en pulpe lin et coton au moyen d'une batterie de longs maillets en bois actionnés par un arbre à cames.
- Le second est un martinet de forge situé à Contes, dans les Alpes-Maritimes. Il est construit selon le principe précité <sup>[5]</sup>.

Outre le martelage du fer, la roue à aubes et l'arbre à cames avaient pour fonction d'actionner les soufflets de la forge, les *boulzes*. L'emploi des soufflets pour activer le foyer n'était pas la seule technique connue alors. Le système de la trompe à eau, aspirant l'air et le comprimant dans un réservoir pour le diriger ensuite sur le feu de la forge, a été utilisé, mais on ignore s'il a été appliqué dans les martinets cévenols <sup>[6]</sup>.

Trois éléments conditionnaient donc l'installation d'un martinet : l'eau, la matière première à traiter (c'est-à-dire le minerai) et le moyen de chauffage de la forge (bois ou charbon).

## L'eau

En ce qui concerne l'eau, on sait que les seigneurs seuls avaient le droit d'autoriser l'utilisation des cours d'eau existant dans leur domaine. Ce droit est nettement précisé dans les dénombremens qu'ils établissaient. Jean de BUDOS, baron de Portes, cite dans celui de 1540 « *les droits baillés en Capresclaux* <sup>[7]</sup> *et appréhendements, changer et muer leurs cours...* ».

De même, dans celui qui fût rédigé en 1678 pour Marie Félicie de BUDOS, marquise de Portes, on relève : « le

*droit de changer les cours d'eau et d'en faire son profit quand le cas y échoira, soit pour bailler les capresclaux, appréhendements pour l'usage des martinets à fer et moulins à blé, soit pour les convertir à d'autres usages* » <sup>[8]</sup>.

A. BARDON écrit à ce sujet: « Avant d'établir un martinet, il faut s'adresser à l'autorité seigneuriale pour avoir la permission de faire un barrage - une *resclause*. Avec quelle solennité a lieu l'établissement d'une écluse ! »

Le 3 septembre 1487, Guillaume PETIT, boulanger à Alais, a obtenu du seigneur de Portes une prise d'eau dans le Gardon sur le territoire de Saint-Michel-de-Dèze.

Le seigneur a indiqué les points limites où pourrait avoir lieu la prise, le concessionnaire ayant la latitude de choisir dans ce parcours l'endroit le plus propice pour embrancher le canal qui doit conduire l'eau au moulin où il compte broyer le minerai de fer... PETIT, arrivé au mas de Grosse Rouvière, juge l'emplacement très favorable.

Il marche pieds nus dans l'eau et marque par un amas de pierres le point où il établira sa *resclause*. La disposition des pierres dans la rivière affecte une forme particulière très connue de tout le monde comme prise de possession symbolique de l'écluse qu'on va construire.

On pourra alors construire sans trouble l'aqueduc<sup>[9]</sup>.

Condition première du fonctionnement du martinet, l'eau dans les rivières cévenoles n'avait pas un débit constant toute l'année. Pour pallier les variations, une réserve – la *gourgo* – était généralement créée près du martinet, comme aussi près des moulins à blé <sup>[10]</sup>. Mais elle ne permettait pas malgré tout une exploitation permanente.

C'est pourquoi les martinets s'arrêtaient au cours de l'été et les contrats dérivant de leur activité avaient souvent pour date limite « La Magdeleine », qui se situe le 22 juillet (fête de Ste-Madeleine).

Par exemple, le 27 janvier 1577, un accord est passé entre Barthélémy de SANNIER, écuyer, seigneur de Trolhas [Trouillas près de La Grand Combe] et Jean PAPEL au sujet de l'exploitation du Martinet des Nonnes. PAPEL fournira audit martinet tout le charbon qu'il lui sera possible de se procurer avant la Madeleine et Mr. de TROLHAS fournira « *toute la myne à fer cuyte bonne et marchande qu'il*

[4] L'utilisation de la force hydraulique fit l'objet de nombreuses recherches de la part des ingénieurs de la Renaissance, notamment de l'italien Francesco di GIORGIO : roues à aubes horizontales, verticales, forme des aubes, engrenages, etc.

[5] cf. Archéologia n° 123, octobre 1978.

[6] cf. Encyclopédie de Diderot et d'Alembert : Les trompes à eau du Dauphiné et du Pays de Foix.

[7] capresclaux : terme notarial désignant l'écluse et le droit de l'établir et d'en user en tel lieu précis.

[8] Parmi les autres usages, les prises d'eau autorisées par le seigneur pour l'arrosage.

[9] A. Bardon : L'exploitation du Bassin Houiller d'Alais sous l'Ancien Régime - Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1897.

[10] voir la *gourgo* du Moulin de La Faux près de Branoux, qui existe encore.

*pourra se procurer pour faire battre et fourger le fer avec ledit charbon à bois que ledit PAPEL est ci-dessus tenu de son possible* » [11].

Autre exemple : Vidal DANIEL, maître-maréchal de Portes, tient à louage de sire Jean de COSTE, « *ung enclume fer de mareschal marchant, entre cy et le jour de la prochaine Magdeleine et ce moyennant soixante sols tournois* » (14 août 1579) [12].

### Le minerai

Le deuxième élément nécessaire était la présence à proximité du minerai de fer. Son existence dans la région était connue depuis l'Antiquité, notamment à Palmesalade et à Trelys. Des gisements étaient exploités à Rochesadoule, aux Drouilhèdes près de Peyremale, au Travers près de Vialas, à Saint-Julien-de-Valgalgues, à Fontanes, à Olimpies, à Trépalou [anciennement Crepeloup près d'Alais]. Mais le plus important semble avoir été celui de Palmesalade près l'Affenadou, sur le chemin de Regordane. Dans les environs immédiats de cette petite localité, le minerai — que l'on appelait *myne* — était extrait des *balmes* ou *baoumos*. Il s'agissait d'excavations peu profondes dont la taille ne peut être comparée aux galeries des mines contemporaines et au moyen desquelles on se bornait sans doute à attaquer plus ou moins superficiellement les couches de minerai.

Ces balmes étaient nombreuses et l'on rencontre souvent leurs noms dans les textes : La Balme de la Grand Canal, des Venolles, d'Infernet-Soubeyran, de la Rouvière, de Luffernet, du Pied des Crozes, del Souc Blanc, etc. La qualité du minerai était variable selon les balmes et les transactions, quant à son commerce, avaient soin de préciser l'origine de la *myne*.

Les gisements étaient la propriété du seigneur et leur exploitation était concédée par ce dernier. Chaque balme était généralement possédée par trois personnes bénéficiant chacune d'un tiers. Quelquefois, l'un des tiers de balme était exploité par deux individus qui jouissaient donc chacun d'un sixième seulement du minerai extrait.

Les balmes étaient parfois si rapprochées les unes des autres, superposées ou juxtaposées, que cette situation créait des problèmes de voisinage en perturbant le travail. C'est ainsi qu'en juin 1579 un différend survint entre, d'une part, sire Jacques de COSTE, Raymond DUMAZERM et Simon FAVIER de Portes et, d'autre part, Jean MARTIN de Dieusse, Antoine DUGAS de Saint-Florent et Claude ROURE, veuve d'Antoine DESPEYSES de Saint-Florent. Les trois premiers, demandeurs, disaient avoir une de leurs balmes indivise appelée « *à las Venolles joignante à une balme des deffandeurs appelée aussi Venolles, icelles balmes joignans ensemb/e et posées aux appartenances et terroir de Paume-Salade, ayans les deffandeurs contre le devoir fait de nouveau un trou dit espiralh à leur balme, estant ledit trou sive espiralh fait au préjudice des demandeurs à occasion que led trou sive espiralh empêche l'entrée et issue de ladite balme desdits demandeurs, et par ce pretendan lesd. demandeurs fere couper led. trou pour ouster led. empchement d'entrée et issue sur quoy de la part desd. deffandeurs estoit mis par fait et remonstré qu'ils avaient fait led. trou sive espiralh*

*pour l'utilité nécessaire de leur balme, sans lequel trou leur dite balme leur estoit inutile et hors de moyen d'en jouir et tirer myne et par ce prétendoient led. trou sive espiralh y debvoir demeurer, joinct qu'il n'estait préjudiciable à lad balme des demandeurs*». [12]

Les parts de balme étaient très recherchées; aussi, lorsque le possesseur d'un tiers voulait passer la main, il trouvait rapidement un acquéreur et le prix de cession se traduisait par la livraison d'une certaine quantité de minerai. C'est ainsi que le 16 décembre 1580, Rolland PLANTIER de Portes remet à Claude MALARÈDE du Pereyrol « *un tyers de balme, indivise pour les autres deux tyers avec Jacques DARDALHON et Jehan SOSTELLE, appelée Balme de la Grand Canal, pausée à Palmesalade* ». Le prix de la rémission est de 600 quintaux « *de fer cuyte bonne et marchande, poix romane, de lad balme* ». [13]

De même, le 20 janvier 1581, Alexis LAURENT de Portes arrente à Jean VINHES maître-charpentier du même lieu « *une sienne balme appelée Balme du Pied de Crozes del Souc Blanc, située au terroir de Palmesalade, indivise avec Simon FAVIER et Maurice DARDALHON, confrontant avec la balme de Me CORBIER, de laquelle balme arrentée led Aiexis y a un tiers* ». La durée du bail est d'ici à la St-Jean plus deux ans. Le prix est « *la moitié de la myne que ledit rentier tirera durant led temps du tiers de balme* ». [14]

Il n'entre pas dans ce propos de développer la technique d'extraction du minerai, laquelle s'effectuait sans nul doute avec un outillage rudimentaire marteau, pic, pointerolle,... Concassé au marteau, le minerai était grillé sur place à l'aide de charbon de bois. Il ne semble pas qu'à cette époque on ait employé la houille à cet usage, pourtant abondante dans ce secteur. [15] Traité selon la méthode des forges catalanes, le minerai devenait alors *myne de fer cuyte* et acheminé ensuite vers les martinets.

Le traitement du minerai à ce stade fut longtemps et depuis le Moyen-Age affaire de spécialistes. Venus d'Europe Centrale, de Suisse ou d'Italie du Nord, on les appelait « les Allemands ». Ils avaient donné leur nom à leur lieu de travail. C'est ainsi qu'à Ceilhes (Hérault), certaines baumes au XIIIème siècle s'appelaient « baume des allemands ». [16]

[11] AD30 - Inventaire - E429.

[12] AD30 - Inventaire - E431.

[13] AD30 - Inventaire - E432.

[14] AD30 - Inventaire - E433.

[15] A Palmesalade, on a rencontré dans un gîte de siderose (carbonate naturel de fer) une masse, une poterie, un bûcher de bois de chêne préparé pour calciner la roche, et de petits fourneaux (Daremborg : Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines).

[16] Ch. Bonami : Mines de Ceilhes et Rocozels, in Mines et mineurs en Languedoc de l'Antiquité à nos jours, Montpellier 1977.

On peut supposer qu'il en fut de même dans les environs de Portes puisque, en effet, une montagne qui jouxte ce village – au nord de Champclauson – a longtemps porté le nom de *Serre des allemands*. Cette hypothèse ferait pièce à la légende qui veut que le nom de Palmesalade aurait pour origine une bataille livrée dans ce quartier au cours de laquelle les Romains y auraient vaincu les Gaulois et que la montagne dite « des allemands » aurait été le théâtre d'un avantage décisif remporté par la cavalerie allemande de César sur la cavalerie gauloise. [17]

Quelle était la valeur marchande de ce minerai ?

Elle était très variable selon les époques, comme d'ailleurs le prix du fer qui baissait en temps de paix et montait en période de troubles. En mai 1586, Antoine DAUTUN de Champclaus, jeune écuyer de Portes en a acheté 100 quintaux du terroir de Palmesalade et de la Balme du Grand Canal à Jean RAMEL, père et fils, de Portes, pour 5 écus or sol [18]. En 1597, 400 quintaux de minerai de même origine ont été payés 104 francs [19].

Le troc n'était pas exclu à ce niveau : telle cette obligation du 24 juillet 1578 par laquelle Raymond DUMAZER de Portes s'engage à livrer à sire Jacques de COSTE du même lieu « la quantité de 150 qintaux de myne de fer cuyte et marchande de la Balme de la Grand Canal, en retour de la récolte pendante de châtaignes de deux pièces dudit COSTE » [20]. Mais on ne saura jamais le poids de châtaignes qui équivalait à cette quantité de minerai !

Le combustible

Autant pour griller le minerai sur les lieux mêmes de l'extraction que pour la forge des martinets, il fallait un combustible. Ce fut d'abord le charbon de bois qui fut utilisé en grande quantité et qu'on fabriquait dans les forêts environnantes. On trouve à ce sujet la trace de nombreuses transactions. Ainsi, par exemple, le 6 février 1567, Antoine du MAS HERM, rentier du martinet de Chareneuve, paroisse de Sénéchas, passe un accord avec Antoine TEISSIER de Portes. Ce dernier promet, pour une période de trois ans « à ses dépens fere, dans ses pièces au terroir de Portes fourni audit martinet de charbon de boys, cinquante douzaine saques de charbon bon et marchand, chacune année, depuis le jour de Pâques jusqu'au jour de la Magdeleine ».

Du MAS HERM charriera le charbon « durant le temps que ledit martinet fourgera le fer... pendant toutefois le temps que ledit TEISSIER fournira ledit charbon et que celui-ci s'emploiera en œuvre audit martinet, led. du Mas Herm sera tenu de fournir la myne de pierre

*en père de famille et tenir ledit martinet battant et fourgeant fer et payer tous gages als mestres fourgiers et aultres charges dudit martinet»* [21].

De même, le 11 avril 1571, Jean DARDALHON, rentier du martinet de Chamborigaud, donne aux charbonniers Pierre JOURDAN et Claude LOBIERS de Malenches « à couper et mestre entièrement en charbon marchandement et en bons pères de famille, tous les arbres, chaynes et elzes par led. DARDALHON acquis cy-devant de Antoine BONDURANT de Malihères, d'une sienne pièce de terre... nommée lou Clapière en Valorsière » [22].

Et le 28 juillet 1580, noble Antoine DAUTUN de Champclaus, de Portes, vend tout le bois de chêne de sa pièce du Masandrieux, près de Portes, à Jean MARRON fourguier du martinet d'Aynes, paroisse de Sénéchas, moyennant 16 quintaux de fer marchand [23].

Ici également, le troc a joué; notons au passage la valeur du charbon de bois par rapport à un mulet : en août 1571, Guigon CHABASSUT « mestre fourguier du martinet de Chamborigaud » a vendu à Pierre de CLERGUEMORT charbonnier à Lherm, un mulet à bât, « et pour le paiement d'ycelui mulet, led. CLERGUEMORT promet bailler, fere et pourter à ses dépens à y celui Guigon aud. martinet douze douzaines de sacs de charbon de bois marchant » [24].

L'exploitation intensive du bois mit à mal la forêt cévenole et le charbon de bois se vendit de plus en plus cher; peu à peu les maréchaux de la région alésienne utilisèrent la houille de « la forest de Portes ».

Mise en location des martinets

Comme les balmes, les martinets appartenaient au seigneur du lieu. Ainsi, par exemple, le martinet de Malenches était la propriété du sieur de MORANGIÈS en 1571; celui du Gravas à Pont-de-Rastel et celui des Nonnes au baron de La FARE en 1581; celui de la Rebolarie au baron de Portes en 1584, etc. Le seigneur les donnait à ferme. A son tour, le concessionnaire arrentait à des tiers la totalité ou une partie de l'établissement ou s'associait pour son exploitation. On réglait en même temps la répartition des charges et des bénéfices.

On a vu [p. 1] que, le 5 mars 1577, le seigneur de La FARE avait arrenté pour trois ans la métairie du Gravas de Chamborigaud à Antoine ROUZIER, maître fourgier du Brésis pour 120 livres par an. Le 12 mai de la même année, ce dernier s'associe avec Jean JOYEUX - autre maître fourgier de Chamborigaud - pour l'exploitation de la métairie et du martinet. Le charbon et le minerai seront achetés en commun, « et après, tout le fer qui en proviendra desdits charbons à boys et myne, chacune partie en aura moitié » [25].

Voici deux autres exemples d'arrentement où le paiement en matière première et en nature intervient :

- Le 27 juillet 1581, le baron de Portes, Jacques de BUDOS, arrenté à Guillaume BARBUT, maître fourgier des Molières, paroisse du Collet, « sa pièce de Malesotyère contenant martinet sive forge de fer, plessages, jardin, maison habitable, chastanet et carboniel... estant ledit marti-

[17] Abbé Goiffon : Monographies paroissiales - Peyremale.

[18] AD30 - Inventaire - E438.

[19] AD30 - Inventaire - E448.

[20] AD30 - Inventaire - E430.

[21] AD30 - Inventaire - E419.

[22] AD30 - Inventaire - E424.

[23] AD30 - Inventaire - E432.

[24] AD30 - Inventaire - E424.

[25] AD30 - Inventaire - E429.

*net indivis avec sire Jehan COMBES de Saint-Ambroix.*» Le bail est de deux ans et le prix annuel est de 12 quintaux de fer marchand, poids de romaine, produit audit martinet... « *oultre lequel prix led. rentier paiera toutes talhes, impositions royales et censives ordinaires à quoy ce arrenté se trouvera chargé, ensemble les licences accoutumées. Et où et quand les arbres et boulzes dud. martinet se viendront à rompre led. seigneur fera réfère iceux malhz* »<sup>[26]</sup>.

- Le 23 mai 1587, « *Haute et puissante Helips du Puech, demoiselle de La FARE, au nom de son mari, baron Jacques de La FARE, arrente à Barthélémy de SANNIER seigneur de Trolhas, demeurant au Pradel, la métairie des Nonnes contenant martinet, molin à blé, maisons, charboniels, plessages, chastanets, jardin, laborages, fructiers, prés, etc.* ».

La durée du bail est d'un an; le prix est de 166 écus or sol, 12 relhes de fer de 16 livres, 2 salmées de châtaignes fraîches dauphinenques, un quintal 26 livres de fer - en *escapolz* - le tiers de ferrement d'une charrette et de ses clous, un demi quintal de fer *escapol* pour faire hastières et 2 écus or sol pour lad. demoiselle d'estrennes<sup>[27]</sup>.

## Industrialisation

La *myne de fer cuyte* arrivant au martinet était un mélange de fer et de scories qu'il fallait réchauffer et battre à diverses reprises à l'aide du gros marteau de forge - *le malh* - pour en dégager le métal. Le rendement était faible. DAREMBERG dit qu'avec 312 kg de minerai et 340 kg de charbon de bois, on obtenait au maximum 10 kg de fer marchand. On perdait environ 50% du fer. On livrait le métal soit en *escapelz* (blocs vraisemblablement ébauchés), soit en *cayradets* ou bandes, soit en pièces plus élaborées.

Plusieurs personnes étaient généralement employées à ce travail. L'effectif d'un martinet devait être très variable selon la nature du produit fabriqué. Certains maîtres fourgiers travaillaient seuls; c'était le cas à Saint-Martin-de-Boubaux au martinet du sieur de GASQUES, lequel vendait directement à Aies le fer que fabriquait son contremaître. En revanche, bien qu'on ne puisse citer aucun chiffre, certains martinets comptaient plusieurs fourgiers dont deux occupaient les postes les plus importants. Le « maître de feu » était chargé de la conduite des soufflets de la forge : il surveillait le fonctionnement de ses *boulzes de cuir* et activait le foyer avec sa pelle posée sur une fourche plantée près du brasier - *la cabretto*. Le « maître de malh » dirigeait le travail de forge proprement dit. Avec ses aides, armé de grandes tenailles appelées *gavaches*, il tirait de la fournaise les lingots de fer en fusion - *les clarjhas* - et les plaçait sous le malh pour les marteler. Coupés ensuite en morceaux à l'aide d'un outil appelé *couteau*, ces lingots étaient de nouveau passés sous le malh pour donner au produit sa forme définitive.

Importance économique des martinets

Le fer sortant des forges cévenoles se vendait dans le voisinage immédiat, mais aussi dans la région, à Nîmes, à

Uzès. Ainsi, en 1564, Guillaume PUECH, fourgier et rentier du martinet de Peyrobozes, reconnaît devoir à Me Georges GINOUX marchand de Nîmes, 100 quintaux de fer, « *la moitié escapelz, le demeurant cayradets et fers estroicts* » le tout bon et marchand pour 300 livres<sup>[28]</sup>.

En 1575, Jean PAPEL, rentier du martinet des Nonnes de Trescol, vend à Jean MONTMEJAN, marchand d'Alès, 21 quintaux de fer marchand « *tant en escapelz que autrement comme bon aud. créancier semblera* » pour 70 livres<sup>[29]</sup>.

Le 4 juillet 1578, Nadal DONZEL marchand du Pradel, vend 100 quintaux de bon fer au baron de Portes pour 200 écus or sol. etc.<sup>[30]</sup>

Bien qu'on n'ait pas de données précises pour apprécier l'importance économique de l'activité de ces forges à fer au XVI<sup>ème</sup> siècle, on peut se faire une idée de son intérêt au plan local à cette époque par le nombre de métiers induits – comme on dirait aujourd'hui – par l'industrie du fer. Outre ceux qui travaillaient à l'extraction du minerai, à sa préparation, à son traitement dans les martinets, il y avait tous ceux qui exploitaient la forêt, fabriquaient le charbon de bois et assuraient les transports du minerai, du combustible, du métal. Mais ce qui est frappant lorsqu'on parcourt les archives, c'est de voir le nombre de personnes dont l'activité était directement liée au façonnage du fer.

Dans les vallées cévenoles – aujourd'hui quasiment désertes – pas un hameau qui n'avait alors son *maréchal* et ses *clautiers* (cloutiers). La profession de maréchal-ferrant revêtait des aspects multiples. Elle ne consistait pas seulement à ferrer les mulets et les ânes, alors très nombreux et avec lesquels s'effectuaient tous les charrois, mais aussi à cercler les roues des charrettes, ferrer les socs de charrues. Les outils courants sortaient de leurs mains : haches, pelles, tenailles, marteaux, verrous, vrilles, poêles, crémaillères, etc. et les produits lourds également, comme les malhs ou les enclumes.

(Accessoirement, le maréchal faisait office de vétérinaire pour les bêtes de trait.)

C'était une profession florissante qui exigeait un apprentissage. En septembre 1569, Pierre BONIJOLS de Coudoulous « *promet d'enseigner le métier de maréchal fidèlement et en vray père de famille et de mestre à Laurent GUYN, fils à Claude de Gourdouze, paroisse de Castagnols, et ce d'entre cy et dix mois* ». Laurent paiera pour son apprentissage 10 livres t. « *desquelles led. BONIJOLS a dit avoir reçu ci-devant dud. GUYN 5 livres* »<sup>[31]</sup>.

[26] AD30 - Inventaire - E433.

[27] AD30 - Inventaire - E439.

[28] AD30 - Inventaire - E416.

[29] AD30 - Inventaire - E427.

[30] AD30 - Inventaire - E430.

[31] AD30 - Inventaire - E421.

La « fabrique » alésienne que ces martinets alimentaient en matière première était très active; elle fabriquait des armes, des cuirasses, des estocs, des couteaux. Elle avait pratiquement un monopole de fait sur les Basses Cévennes, notamment sur les produits de gros poids. C'est dire l'importance de la consommation de fer par cette profession.

Les cloutiers, s'ils utilisaient moins de matière première, étaient plus nombreux. On dit que la population des Salles-du-Gardon ne s'occupait presque que de la fabrication des clous. En 1595, Jean AUCET, cloutier des Salles (et arrière petit-fils de cloutier) livre en une seule fois 8000 clous appelés *boulins patagaux* à 5 francs le mille; presque au même moment, il traite avec un serrurier d'Avignon et se charge de lui expédier dans trois semaines : 16 milliers de clous dits *millier un* du poids de 12 livres le millier à 4 livres 3 sols le mille, 8 milliers de clous dits *millier deux* du poids de 6 livres le millier à deux livres 2 sols le mille, 2 milliers de clous dits *micourredous* du poids de 24 livres le millier à 8 livres le mille, 2 milliers de petits clous dits *broquets* à 1 livre et demi le mille, un demi quintal de crochets ou *trafiches* à 22 livres le quintal.

Le 30 novembre 1576, un cloutier de Chamborigaud vendait 12 000 clous, dits *tâches* ou *tachons*, moyennant 10 livres. Le millier pesait 5 livres et demi [32].

On perçoit donc l'importance à cette époque de l'industrie du fer dans cette partie des Cévennes. Elle provoqua surtout l'enrichissement des fermiers des martinets. Jean PELLET souligne que « la quasi totalité de ce qui sera la noblesse du XVII<sup>e</sup> siècle tirera beaucoup de son sang de celui de ces industriels du bord de l'eau »[33]. Ainsi, le fils de Noël DONZEL, fermier du martinet des Nonnes en 1559, achètera la seigneurie de Chantaruejols et Sébastien GABOURDE, son associé, achètera celle de la Térissime [32].

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les guerres de religion amèneront la disparition des martinets. La relève sera assurée au XIX<sup>e</sup> siècle par la Compagnie des Forges d'Alès, installée à Tamaris. Les baumes de Palmesalade fourniront encore pendant quelque temps leur minerai à cette compagnie, puis seront fermées. Il ne reste à l'heure actuelle dans ce vallon que les traces des travaux du siècle dernier.

---

[32] A. Bardon : L'exploitation du Bassin Houillier d'Alais sous l'Ancien Régime.

[33] Jean Pellet : Béals et gourgues - Font Vive, 1963.

N.D.L.R. concernant la présente édition

L'auteur, Jean Dautun, indiquait à la fin de son texte : « *Cette courte étude n'est qu'une ébauche qui comporte peut-être des erreurs et certainement des lacunes. Aussi, l'opinion des membres du Lien des Chercheurs Cévenols sur le sujet traité, ainsi que les éléments d'information complémentaires qu'ils pourraient recueillir ou détenir seront les bienvenus* ».

L'intérêt rencontré par ce Hors série dès sa publication (et non démenti depuis plus de vingt ans !), nous a suggéré d'en entreprendre la réédition. En dehors d'une présentation plus moderne, nous avons repris sans modifications le texte de l'édition originale, nous bornant à introduire quelques intertitres.